

LISTE DES DELIBERATIONS
24^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 10 février 2023

Le Conseil Municipal :


1	Approuve sous 33 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 23^{ème} séance du Conseil Municipal</u> le procès-verbal de la 23 ^{ème} séance du Conseil Municipal.
2	Décide sous 34 voix pour	<u>Approbation du plan d'aménagement forestier pour la période de 2023-2042</u> - d'approuver le plan d'aménagement forestier tel que présenté par l'ONF pour la période de 2023 - 2042, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
3	Prend acte	<u>Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus – année 2022</u> de la présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.
4	Prend acte	<u>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</u> de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.
5	Prend acte	<u>Rapport d'Orientation Budgétaire – budget 2023</u> de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2023.
6	Décide sous 34 voix pour	<u>Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens – Attribution d'une subvention de fonctionnement – ELA</u> d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Entente, Loisirs, Amitié » et ses éventuels avenants pour une période de 36 mois.
7	Décide sous 34 voix pour	<u>Avenant à la convention de groupement de commande pour le suivi-animation mutualisé OPAH / OPAH RU</u> - d'approuver les termes de l'avenant n° 1 de la convention de groupement de commandes relative à la mission de suivi-animation mutualisée OPAH et OPAH-RU, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.
8	Décide sous 34 voix pour	<u>Projet d'aménagement du plateau sportif au quartier Molière</u> - d'approuver le projet d'aménagement du plateau sportif au quartier Molière,

		<p>- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total prévisionnel : 54 064.00 € HT • Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) : 21 625.60€ • Subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est, dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain pour un montant de 10 812.60€, • Autofinancement Ville de Sarreguemines : 21 625.60€ HT € <p>- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents.</p>
9	Prend acte	<p><u>Bilan des activités des Comités Consultatifs</u></p> <p>du rapport annuel 2022 des Comités consultatifs.</p>
10	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Convention pour le prêt de salles à des associations pour activités diverses : répétitions, auditions ou réunions, dans les locaux du Conservatoire</u></p> <p>- d'approuver le projet de convention type proposé,</p> <p>- de charger Monsieur le Maire de la mise en application de la présente délibération.</p>
11	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Partenariat avec le CHS</u></p> <p>- d'approuver le partenariat avec le CHS de Sarreguemines pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la céramique pour jeune public,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.</p>
12	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Travaux d'aménagement rue de Foldersviller (RD174N) – convention avec le Département de la Moselle</u></p> <p>- d'approuver la conclusion avec le Département de la Moselle d'une convention relative aux travaux d'aménagement de la rue de Foldersviller,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.</p>
13	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Convention avec ENEDIS : mise à disposition d'une parcelle communale de 10 m² située sur le terrain de l'aérodrome</u></p> <p>- d'approuver la conclusion, avec ENEDIS, d'une convention relative à la mise à disposition d'une parcelle communale de 10 m² située à l'angle sud-ouest de l'aérodrome,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.</p>
14	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Projet d'installations de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux – demande de subvention</u></p> <p>- d'approuver le projet d'installations de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux,</p> <p>- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total prévisionnel : 207 398,33 € HT • Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) : 62 219,00 € • Autofinancement Ville de Sarreguemines : 145 179,33 € <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.</p>
	Prend acte	<p>- du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ».</p>

15	<p>Décide</p> <p>sous 34 voix pour</p> <p>Prend acte</p>	<p><u>Projet de modernisation du parc d'éclairage public – demande de subvention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet de modernisation du parc d'éclairage public, - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Coût total prévisionnel : 4 250 000,00 € HT • Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) : 1 700 000,00€ (40 %) • Autofinancement Ville de Sarreguemines : 2 550 000 € (60%) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents. - du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ». 																								
16	<p>Décide</p> <p>sous 34 voix pour</p>	<p><u>Rectification du plan de financement - Demande de subvention FEADER auprès du GAL LEADER dans le cadre du projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit : <table border="1" data-bbox="295 840 1284 1041"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses en HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique</td> <td>11 090,00 €</td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'une nouvelle signalétique</td> <td>4461,00 €</td> </tr> <tr> <td>Extension des pontons du bief de Steinbach</td> <td>99 902,00 €</td> </tr> <tr> <td>Divers : remise en état fin de travaux</td> <td>350,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>115 803,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="295 1075 1284 1310"> <thead> <tr> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Union Européenne (LEADER)</td> <td>34 860,04 €</td> </tr> <tr> <td>Autre financeur (Etat)</td> <td>39 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autre financeur (Région) – Poste Extension des pontons du bief de Steinbach</td> <td>17 982,36 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>23 160,60 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>115 803,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. 	Dépenses en HT		Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique	11 090,00 €	Mise en place d'une nouvelle signalétique	4461,00 €	Extension des pontons du bief de Steinbach	99 902,00 €	Divers : remise en état fin de travaux	350,00 €	Total	115 803,00 €	Recettes		Union Européenne (LEADER)	34 860,04 €	Autre financeur (Etat)	39 800,00 €	Autre financeur (Région) – Poste Extension des pontons du bief de Steinbach	17 982,36 €	Autofinancement	23 160,60 €	Total	115 803,00 €
Dépenses en HT																										
Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique	11 090,00 €																									
Mise en place d'une nouvelle signalétique	4461,00 €																									
Extension des pontons du bief de Steinbach	99 902,00 €																									
Divers : remise en état fin de travaux	350,00 €																									
Total	115 803,00 €																									
Recettes																										
Union Européenne (LEADER)	34 860,04 €																									
Autre financeur (Etat)	39 800,00 €																									
Autre financeur (Région) – Poste Extension des pontons du bief de Steinbach	17 982,36 €																									
Autofinancement	23 160,60 €																									
Total	115 803,00 €																									
17	<p>Décide</p> <p>sous 34 voix pour</p>	<p><u>Cession de la parcelle communale cadastrée section 23 numéro 352 à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder le terrain cadastré section 23 numéro 352, pour une contenance de 293 m², à l'euro symbolique à la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif en la forme administrative et tout document qui s'y réfère. 																								
18	<p>Décide</p> <p>sous 34 voix pour</p>	<p><u>Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section 50 n°288 à M. Edouard WEBER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder le terrain cadastré Section 50, n° 288(1) d'une superficie de 581m², au prix de 2500€ à Monsieur WEBER Edouard, domicilié 50, rue des Sports à Sarreguemines, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère. 																								

19	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Cession d'une partie de parcelle communale cadastrée section 50 n°288 à M. Jean-Paul BICHLER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder le terrain cadastré Section 50, n° 288(2) d'une superficie de 471m², au prix de 2026€ à Monsieur BICHLER Jean-Paul, domicilié 15, rue Hohl à Schorbach, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère.
20	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Cession du bail de chasse (lot N° 2) à M. SARRAT Cédric - Période 02 février 2015 au 1er février 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter la cession du bail de chasse du lot N° 2 de M. Paul-Antoine JUNG au profit de M. Cédric SARRAT demeurant 59 allée du Chambourg 57915 WOUSTVILLER, - de prendre acte que les conditions de location restent inchangées et que le prix annuel reste fixé à 2 377,67 €, même si le prix du bail peut être révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
21	Décide sous 33 voix pour et 1 non participation au vote	<p><u>Avis du Conseil Municipal relatif à une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - Exploitation d'un entrepôt logistique par la société KIMMEL LOGISTIKS rue Frédéric Niemann</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre un avis favorable à la construction projetée qui est nécessaire aux activités de la société KIMMEL LOGISTIKS sous réserve du respect des mesures de sécurité annoncées dans le dossier d'enregistrement.
22	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de virements de crédits - d'acceptation d'indemnités de sinistres - de perceptions de subventions - de renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain
23		<p><u>Divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services


 Marc ZINGRAFF
 Maire
 1^{ER} Vice-Président de la Communauté
 d'Agglomération Sarreguemines Confluences
 Conseiller Régional Délégué à la Grande Région